

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

CREATION D'UN
JARDIN DU SOUVENIR
CIMETIERE DES
HEMMES DE MARCK

AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS

2025-07-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LEGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire souhaite créer un jardin du souvenir au cimetière des Hemmes de Marck.

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation constante du nombre de crémations en France, phénomène qui se répercute au niveau local.

Les familles souhaitent de plus en plus disposer d'un lieu respectueux pour disperser les cendres de leurs proches, en dehors des traditionnelles concessions funéraires.

Actuellement, Le cimetière des Hemmes de Marck ne dispose pas d'un espace spécifique dédié à cet usage et la commune est sollicitée dans ce sens.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Le montant de ces travaux s'élève à 6 091,01 € HT dont le plan de financement est ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Jardin du souvenir	6 091,01 €	Fonds de concours 2025	50%	3 045,50 €
		Ville	50%	3 045,51 €
Total HT	6 091,01 €	Total	100%	6 091,01 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE,

- AUTORISE** la réalisation de ce projet,
- AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,